

LE TEMPS

l'avis des experts Mardi 28 septembre 2010

Politiques du cinéma et de la science: même combat?

Par Olivier Moeschler

Spécialistes du cinéma et de la science, les auteurs estiment que la comparaison entre ces deux secteurs peut apporter des idées pour réfléchir à l'organisation d'un cinéma suisse en pleine ébullition. A condition toutefois de prendre en compte les spécificités de ces deux mondes. Par Olivier Moeschler et Jean-Philippe Leresche

Dans le débat autour de la politique du cinéma de la Confédération, proposition est faite de s'inspirer de la science. Le Département fédéral de l'intérieur a évoqué l'idée d'une entité indépendante qui, à l'image du Fonds national suisse pour la recherche scientifique (FNS), laisserait aux professionnels du cinéma le soin de se répartir les subventions. L'Etat se bornerait, lui, à fixer la stratégie générale du cinéma suisse (LT du 7.8.2010). Pour intrigante qu'elle soit, la comparaison entre science et cinéma s'avère féconde.

Pourtant, a priori, la tentation serait grande d'opposer les mondes de la science et du cinéma à partir de stéréotypes véhiculés sur ces deux domaines: par exemple, le caractère populaire du cinéma et celui plus élitiste de la science, l'universalité de la science et la dimension plus locale ou nationale de la production cinématographique, l'objectivité contre la subjectivité ou encore la mesure contre la démesure... Surtout, le consensus apparent sur l'organisation de la science contraste avec les querelles publiques du cinéma suisse.

Les enjeux paraissent eux aussi incomparables: d'un côté, un apport reconnu comme décisif pour la formation et le développement social, culturel, technologique et économique; de l'autre, un média considéré comme du divertissement par certains, avec à la clé, au plus, un moment agréable passé devant le grand (ou le petit) écran. Mais, de fait en Suisse, le cinéma est aussi un secteur économique non négligeable. Et ses implications pour l'identité collective comme pour la capacité à l'autocritique sont importantes: à titre d'exemple, citons la marque laissée par Les Faiseurs de Suisses (1978) dans notre imaginaire.

Ces deux secteurs se retrouvent donc sur l'enjeu culturel qu'ils représentent chacun pour la communauté. En outre, la liberté académique fait aussi écho à celle de l'art. Il y a d'autres ressemblances: scientifiques comme cinéastes rendent notre monde plus intelligible. La créativité, l'innovation et la quête d'excellence caractérisent les deux champs. La question du financement et de la diffusion des «œuvres» aussi, et leur réception par un public diversifié: au rêve des cinéastes d'atteindre le grand public correspond l'utopie «civilisatrice» des chercheurs d'une «science utile pour tous».

Les uns comme les autres sont «condamnés» à se battre pour obtenir des moyens financiers et pour la reconnaissance, vitale, par les pairs (festivals et critique de cinéma; prix et revues scientifiques). Les recherches, comme les films réalisés en Suisse, peuvent d'ailleurs se targuer d'un certain rayonnement: des Prix Nobel ou la médaille Fields; la résonance urbi et orbi du Nouveau cinéma suisse, l'Oscar d'honneur d'Hollywood à Jean-Luc

Godard puis, aujourd'hui, la reconnaissance de la nouvelle génération (Baier, Bron, Meier, etc.). Les deux dynamiques professionnelles sont collectives, dépendantes d'équipes, mais marquées par une forte logique individuelle (signature).

Le rapport à l'Etat, essentiel mais ambivalent dans un petit pays de tradition libérale, lie et oppose aussi ces deux mondes pour l'accès aux ressources financières. La science comme le cinéma ont cherché à se construire dans une «autonomie relative» par rapport aux pouvoirs publics, mais de manière différente. C'est dans le contexte de l'après-guerre que la science, plutôt cantonale (universités) ou alors privée, devient une «affaire d'Etat» en Suisse. La création du FNS (1952) vise à rendre la science plus indépendante de la politique. Alors que si le cinéma – une petite industrie privée à Zurich – devient, en 1938, une «question nationale», c'est précisément pour des raisons politiques et idéologiques: face aux totalitarismes, il s'agit d'utiliser ce média pour la Défense spirituelle nationale. L'essentiel de la loi sur le cinéma est alors conçu dans cette perspective nationaliste, mais le succès public inattendu de films comme *Gilberte de Courgenay* (1941) – qui rend caduque toute aide – ainsi que les conflits de la branche repoussent de vingt ans, soit à 1963, l'entrée en vigueur de la loi.

La comparaison amène aussi à revisiter d'autres stéréotypes. La science n'est pas si tranquille, les conflits et controverses y sont nombreux (OGM, réchauffement climatique, etc.) – et souvent fructueux – sur le fond et sur des enjeux d'organisation (par exemple la loi sur l'aide aux hautes écoles (LAHE), dont la discussion se poursuit au parlement). De même, le cinéma suisse n'a pas toujours été marqué par des dissensions. Vers 1970, la Section cinéma et une poignée de cinéastes autour d'Alain Tanner ont conclu un pacte, après sept années de luttes. En faisant tabula rasa du cinéma de producteurs alémaniques qui avait dominé jusqu'alors mais qui était en crise avec l'arrivée de la télévision, ils inaugurèrent une période de stabilité autour d'un cinéma suisse d'auteur, peu cher mais profitable sur le plan international. Un septième art en partie libéré du diktat du box-office, grâce à l'Etat.

Aujourd'hui, la «pacification» du cinéma suisse passe probablement par trois éléments, en partie contradictoires d'ailleurs. D'abord la reconnaissance de sa diversité. Si les conflits publics sont plus rares en science, c'est qu'elle est désormais reconnue comme multiple: le FNS soutient les sciences «dures» et «molles», fondamentales et appliquées. Donc l'Etat, s'il veut poursuivre l'analogie avec l'organisation de la science, devrait non seulement soutenir les différentes catégories de films (fiction, documentaire, animation), mais aussi les divers types de cinéma. Celui de producteurs à gros budget à la *Charlie!* ou *Grounding*, mais aussi le cinéma d'auteur pointu et artisanal, sorte de recherche fondamentale aux bénéfices parfois plus indirects mais durables. Que cette diversité ne soit pas garantie et la «gestion par la branche», elle-même très divisée, risquerait de tourner au chaos.

Autre aspect fondamental: l'autonomie. Historiquement, la politique suisse de la science a pris en compte la liberté de la recherche en créant le FNS sous la forme d'une fondation indépendante de l'Etat. Faire de même avec le cinéma serait peut-être le reconnaître pleinement comme un art et un métier capable d'auto-organisation. Car, à l'instar de la recherche, les protagonistes du cinéma ne sont pas seulement les fonctionnaires en charge de ces domaines, mais aussi les cinéastes, les producteurs et les acteurs.

En Suisse, à l'image de la science, l'Etat n'est pas un adversaire, mais au contraire un allié du cinéma, qui en dépend. Par contre, si les deux tiers de la recherche suisse sont financés par le secteur privé, il ne peut en être de même pour le cinéma, notamment pour la fiction, plus coûteuse. Le partenariat entre le cinéma et les pouvoirs publics apparaît donc comme une nécessité. Dans la science comme dans le cinéma, la question qui se pose est, en définitive, celle de la position de l'Etat, du rôle – subsidiaire ou plus actif – que l'on veut lui

attribuer. Le passage, dans les deux secteurs, d'un «Etat opérateur» et interventionniste à un «Etat incitateur», distant et garant des règles du jeu, est dans l'air du temps. La question n'est pas anodine puisque la place donnée à l'Etat influence les contours de la science comme du septième art helvétiques.

Reste à voir si, en pratique, les «recettes» d'une politique publique sont si facilement transférables d'un domaine à un autre. Plusieurs défis subsistent par analogie à la politique scientifique: comment organiser l'encouragement du cinéma suisse sans le standardiser? Comment faciliter le travail des cinéastes sans le normaliser? Jusqu'où aller dans la comparaison entre les deux secteurs, compte tenu de leurs spécificités respectives?

LE TEMPS © 2009 Le Temps SA